

## DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

-----

Arrêté réglementant l'accès  
au Domaine de Kerguéhennec à Bignan, propriété du département du Morbihan

Ref : DRAENSR\_2023\_08

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-4 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 113-8 et suivants ;

Vu le code pénal, notamment son article R. 610-5 ;

Vu l'arrêté DRAENSR-2023\_04 du 10 novembre 2023 réglementant l'accès aux forêts départementales, propriétés du département du Morbihan et l'arrêté DRAENSR-2023\_06 du 29 novembre 2023 l'abrogeant ;

Considérant que la tempête « Ciaran » a impacté l'ensemble du Domaine de Kerguéhennec ;

Considérant les risques d'accidents des usagers avec les arbres et branchages à terre ou suspendus, et les ouvrages endommagés mais aussi les possibles chutes d'arbres fragilisés restant sur une partie du Domaine à l'exception de l'allée centrale d'accès au château ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité du public ;

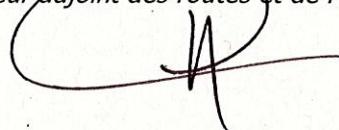
**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le Domaine de Kerguéhennec (91 ha) sur la commune de Bignan est temporairement interdit au public en raison du risque d'accidents à l'exception de l'allée d'accès au château, sécurisée pour l'ouverture au public. Cette interdiction s'applique à tout usage à l'exception des services de secours et des services habilités à faire de la surveillance ou à corriger les désordres.

**Article 2** : La sécurité et l'information du public sur le site seront assurées par la mise en place de panneaux d'interdiction de pénétrer et de circuler.

**Article 3** : M. le directeur général des services et M. le directeur des routes et de l'aménagement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du département.

Vannes, le 29 novembre 2023

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL***Pour le président du conseil départemental**et par délégation**Le directeur adjoint des routes et de l'aménagement***Romain CHAUVIERE**

Annexe : fermeture du domaine de Kerguéhennec sauf accès sécurisé au  
29 novembre 2023

Envoyé en préfecture le 30/11/2023  
Reçu en préfecture le 30/11/2023  
Publié le  
ID : 056-225600014-20231129-DRAENSR\_2023\_08-AR

Publié en ligne le 30/11/2023

